



Organisme Paritaire
Collecteur Agréé
des Industries
de la Métallurgie

ADEFIM FRANCHE-COMTÉ

Association de Développement des Formations des Industries de la Métallurgie

Pôle administratif : 5, rue du Château - 25400 Exincourt

Tél.: 03 81 97 55 10 - adefimnfc@adefim.com

N° de SIRET: 502 084 924 00047

Siège social : 4, rue Sophie Germain - TEMIS - 25043 Besançon Cedex

Tél.: 03 81 48 50 04 - Fax: 03 81 88 58 22 - adefim.doubs@adefim.com

N° de SIRET: 502 084 924 00013

Cahier des Charges

Actions collectives 2017 dans les entreprises métallurgiques de moins de 50 salariés en Franche Comté – Secteur du JURA

Date de lancement : 20/09/2017

Date de clôture : 02/10/2017

Date de décision : 08/10/2017

Formation organisée avec le concours financier du FPSPP





PRESENTATION OPCAİM / ADEFİM FRANCHE COMTE

La Branche de la métallurgie est composée de filières industrielles diverses aux caractéristiques et problématiques emploi-formation variées : automobile, aéronautique, naval, spatial, ferroviaire, construction mécanique, métallurgie et transformation des métaux, industries des composants et des équipements électriques et électroniques, fabrication d'équipements ménagers... Au niveau national, notre champ d'intervention recouvre ainsi plus de 40 000 établissements et environ 1.6 millions de salariés. Au service de la politique de branche, l'OPCAİM - **Organisme paritaire collecteur agréé de la branche de la métallurgie**, est chargé depuis 1994 d'encourager et de faciliter le développement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises adhérentes.

Nos missions détaillées :

Assurer un service de proximité auprès des entreprises, en particulier des TPE et PME, pour les informer et les accompagner concernant les dispositifs de formation et la définition de leurs besoins en compétences et qualifications.

Collecter auprès des entreprises de la métallurgie :

- la taxe d'apprentissage,
- la contribution unique formation continue :
 - ✓ Professionnalisation,
 - ✓ Plan de formation des entreprises de moins de 300 salariés,
 - ✓ Congé Individuel de Formation (CIF),
 - ✓ Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP).

Soutenir financièrement les actions de formation au regard des besoins identifiés et en fonction des règles de prise en charge définies chaque année par le CA de l'OPCAİM et des conventions conclues.

Mutualiser les versements reçus au titre des contributions visées ci-dessus.

Gérer et suivre ces contributions de façon distincte en comptabilité.

Conclure des conventions avec les partenaires pour cofinancer des actions en faveur des salariés et de demandeurs d'emploi.

Développer une politique incitative d'insertion professionnelle par les contrats de professionnalisation et par l'apprentissage.

Pour la réalisation de ses missions, **L'OPCAİM a adopté une organisation qui privilégie le lien de proximité avec les entreprises de la métallurgie** à travers son réseau de 26 délégations : les **ADEFİM** (Association de développement des formations des industries de la métallurgie). Ainsi, plus de 400 collaborateurs, dont 220 conseillers, assurent le conseil de proximité auprès des entreprises.

L'ADEFİM FRANCHE COMTE couvre les entreprises de la Métallurgie relevant de son secteur géographique.



CONTEXTE DU PROJET

PORTEUR : ADEFIM FRANCHE COMTE

Co-financeurs : OPCAİM, FPSPP

Dans le cadre d'un plan d'action TPE/PME, prioritairement à destination des entreprises de moins de 50 salariés, l'OPCAİM engage une démarche visant au déploiement progressif d'actions collectives au niveau régional avec le support de l'ADEFIM FRANCHE COMTE permettant d'encourager le départ en formation des salariés de ces entreprises.

C'est pourquoi au travers de ce cahier des charges nous vous sollicitons pour dispenser les formations suivantes :

1. Le traitement thermique des pièces
2. Soudage multi-procédés TIG/MIG/SAEE
3. Lecture de plan / Métrologie
4. Découverte des procédés de fabrication additive (métal et polymères)
5. Le nouveau référentiel ISO (norme IATF)
6. Management : les bases
7. La fonction tutorale
8. Sauveteur Secouriste du Travail
9. Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail



CONTENU DES OFFRES

Ces actions de formations s'adressent aux salariés des adhérents de l'ADEFIM Franche Comté et plus particulièrement aux entreprises de moins de 50 salariés. Elles seront susceptibles de se dérouler sur plusieurs sessions dans plusieurs lieux de la Région. A titre expérimental, celles-ci seront dans un premier temps circonscrites sur le territoire du Jura.

L'organisme de formation devra obligatoirement compléter :

- la fiche de présentation (Cf. Annexe 1)
- la fiche pédagogique (Cf. Annexe2)

Il pourra également joindre tout document qu'il jugera utile à l'étude de sa proposition.

Dans tous les cas, la mention du cout total par stagiaire est impérative. Elle servira de base pour le calcul du cout total de l'action de formation.

MODALITES DE REPONSES / CALENDRIER

DATES	ACTIONS
20/09/2017	Date de lancement de l'appel d'offres
02/10/2017 – 18h00	Date de clôture de l'appel d'offres
06/10/2017	Instruction des propositions par le comité de sélection
08/10/2017	Notification de la décision par mail aux prestataires
A partir du 09/10/2017	Lancement de formations suivant les plannings validés

Les réponses devront impérativement parvenir à l'ADEFIM FRANCHE COMTE Antenne du JURA au plus tard le 02/10/2017 à 18h00 par voie postale ou par mail :

ADEFIM FRANCHE COMTE - ANTENNE DU JURA

5A Rue BOUGAULD

BP 59 – 39107 DOLE CEDEX

Ou par mail à l'adresse suivante : ohamdouch@adefim.com

CRITERES DE SELECTION

L'ADEFIM FRANCHE COMTE assurera la sélection du ou des prestataires retenu(s) en constituant, au besoin, un comité d'experts principalement issu de ses entreprises adhérentes qui validera les appels d'offres reçus. Ce comité sera particulièrement attentif aux critères suivants pour sélectionner les prestataires de formation :

- Implantation de l'organisme de formation sur son territoire
- Pertinence de la prestation proposée au regard de la demande (moyens, méthodes et outils)
- Expérience du prestataire dans la mise en œuvre de ce type de prestation
- Qualité de l'ingénierie pédagogiques et des références du ou des formateurs envisagés
- Cout de la prestation au regard de la formation proposée
- Pertinence du calendrier



L'organisme doit impérativement être reconnu dans le domaine de la formation, disposer d'un numéro de déclaration d'activité à jour et être validé par le DATADOCK.

L'ADEFIM Franche Comté se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions non retenues.

OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DANS LE CADRE DES COFINANCEMENTS :

- Faire la publicité du FPSPP auprès des bénéficiaires stagiaires et des entreprises de moins de 50 salariés, en apposant les logos sur les feuilles de présence par demi-journée.
- Faire la promotion de l'action de formation auprès des entreprises de moins de 50 salariés qui demanderont des informations.
- Assurer la gestion administrative des inscriptions (y compris des convocations).
- Transmettre à l'ADEFIM FRANCHE COMTE, dès le démarrage de la formation, les informations utiles concernant les stagiaires, et notamment leurs coordonnées mail, postales et téléphoniques pour permettre à l'OPCAİM d'établir un bilan qualitatif de l'action collective. L'évaluation de la formation par les stagiaires sera mise en œuvre grâce à l'outil d'aide en ligne Evaléo.
- Signer l'accord-cadre précisant les obligations de l'organisme de formation en matière de promotion de l'action, de gestion administrative des inscriptions et de qualité.
- Respecter la Charte Contrôle et Qualité de l'OPCAİM (jointe à cet appel à concurrence).
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargements signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur du FPSPP ou organisme dûment missionné) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visite sur place.



LE TRAITEMENT THERMIQUE DES PIÈCES

CONTEXTE

Le traitement thermique des pièces est couramment utilisé dans nos entreprises métallurgiques, mais peu d'opérateurs et de techniciens maîtrisent l'impact de ces opérations sur les pièces produites. Cette session n'a pas pour vocation de former les opérateurs au traitement thermique des pièces au sens opérationnel. Elle doit leur donner les bases nécessaires à la compréhension des différents mécanismes utilisés, afin de comprendre les conséquences de ces opérations sur leur travail quotidien. La pédagogie utilisée devra favoriser les échanges et les cas concrets.

DUREE DE LA FORMATION : 1 à 2 jours – 7 à 14 heures

DATES PREVISIONNELLES : décembre 2017

LIEU : JURA

NOMBRE DE STAGIAIRES MINIMUM : 6

NOMBRE DE STAGIAIRE MAXIMUM : 10

CERTIFICATION : Aucune

PUBLIC VISE : Opérateurs ou technicien en mécanique, usinage/ décolletage

COMPETENCES VISEES	<ul style="list-style-type: none">○ Connaitre les mécanismes intervenant dans le traitement thermique des différents aciers○ Connaitre et être capable d'identifier les différents traitements (recuit, trempe, revenu...) en fonction des différentes applications○ Être capable de reconnaître les principaux défauts
---------------------------	---



SOUDAGE MULTIPROCEDES TIG/MIG/SAEE

CONTEXTE

La filière du soudage souffre d'un problème d'attractivité et peu de personnel sont formés dans nos entreprises aux différentes techniques de soudage. Celui-ci constitue également une activité connexe ou annexe à certaines entreprises qui travaillent notamment dans le domaine de la mécanique générale. En outre, il apparaît que le métier de soudeur nécessite régulièrement des sessions de formation pour que les ouvriers règlent correctement leur poste à souder en fonction des différents alliages assemblés. Le renouvellement des qualifications soudage impose également une remise à niveau périodique.

La formation devra être organisée de manière souple afin de proposer aux différents stagiaires de se familiariser ou se perfectionner aux techniques principales du soudage : TIG/MIG-MAG/SAEE.

DUREE DE LA FORMATION : 5 jours – 35 heures

DATES PREVISIONNELLES : novembre 2017 à décembre 2017

LIEU : JURA

NOMBRE DE STAGIAIRES MINIMUM : 6

NOMBRE DE STAGIAIRE MAXIMUM : 10

PUBLIC VISE : personnel disposant d'un minimum de connaissance de base en soudage et/ou professionnel nécessitant un perfectionnement

COMPETENCES VISEES	<ul style="list-style-type: none">○ Etre capable de souder en respectant la norme NF EN ISO 9601-1○ Savoir interpréter un document (DMOS)○ Savoir comprendre une préparation○ Exécuter un assemblage soudé○ Respecter les énergies○ Savoir réparer un défaut○ Contrôler visuellement un assemblage○ Connaître et respecter les règles de sécurités appliquées au soudage
---------------------------	---



LECTURE DE PLAN / METROLOGIE

CONTEXTE

La lecture de plan et la métrologie constituent un axe fondamental du métier d'opérateur en usinage, en tension sur l'ensemble de notre territoire Jurassien. Les compétences de base ne sont pas maîtrisées de manière satisfaisante et nécessitent la mise en œuvre d'une remise à niveau ou d'un perfectionnement pour un certain nombre de salariés. La formation devra prendre en compte la nécessité d'adapter la formation aux niveaux des personnes concernées.

DUREE DE LA FORMATION : 3 à 5 jours – 21 à 35 heures (non consécutifs)

DATES PREVISIONNELLES : novembre 2017 à janvier 2018

LIEU : JURA

NOMBRE DE STAGIAIRES MINIMUM : 6

NOMBRE DE STAGIAIRE MAXIMUM : 10

CERTIFICATION : aucune

PUBLIC VISE : opérateurs en usinage/ décolletage

COMPETENCES VISEES	<ul style="list-style-type: none">○ Interpréter un plan technique○ Identifier les surfaces fonctionnelles○ Connaître les unités de mesures, les tolérances et les ajustements○ Utiliser les instruments de contrôle
---------------------------	--



DECOUVERTE DES PROCÉDES DE FABRICATION ADDITIVE (METAL ET POLYMERES)

CONTEXTE

La fabrication additive constitue une avancée technologie majeure qui devrait impacter durablement les entreprises métallurgiques dans les 10 prochaines années. Elle peut être utilisée n'importe où dans le cycle de vie du produit depuis la phase de prototypage à la production de grandes séries, y compris pour les phases d'outillage. Pour autant, les entreprises jurassiennes ne connaissent que faiblement les différentes technologies existantes, ainsi que les avantages et limites de ce mode de fabrication.

La formation visera prioritairement la compréhension approfondie de la mise en œuvre de la fabrication additive métallique (FAM) comme technologie de conception et de réalisation des pièces mécaniques.

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours – 14 heures

DATES PREVISIONNELLES : décembre 2017

LIEU : JURA

NOMBRE DE STAGIAIRES MINIMUM : 6

NOMBRE DE STAGIAIRE MAXIMUM : 10

CERTIFICATION : aucune

PUBLIC VISE : tout public. Prioritairement : chefs d'entreprises, responsables de production, techniciens et ingénieurs en bureaux d'études ou les personnes en charge de la fonction R&D dans l'entreprise.

COMPETENCES VISEES	<ul style="list-style-type: none">○ Etre capable d'identifier les différents procédés de fabrication additive pour applications métal (ou polymères)○ Etre capable de différencier leur intérêt technico-économique en fonction de leur champ d'application.○ Etre capable d'identifier les applications principales de cette nouvelle technologie○ Etre capable d'évaluer l'impact d'une intégration dans la production de l'entreprise
---------------------------	---



LE NOUVEAU REFERENTIEL DE LA NORME IATF 16949

CONTEXTE

La nouvelle norme IATF 16949 applicable au secteur automobile vient de paraître en octobre 2016. Cette norme de système de management de la qualité publiée par l'IATF (International Automotive Task force) remplace la spécification technique ISO/TS 16949 de 2009 qui sera valable jusqu'au 14 septembre 2018. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises peuvent passer un audit de certification et certaines manifestent leur intérêt pour suivre une formation relative à sa mise en œuvre opérationnelle.

DUREE DE LA FORMATION : 1 à 2 jours – 7 à 14 heures

DATES PREVISIONNELLES : novembre 2017

LIEU : JURA

NOMBRE DE STAGIAIRES MINIMUM : 6

NOMBRE DE STAGIAIRE MAXIMUM : 10

CERTIFICATION : aucune

PUBLIC VISE : personne en charge de la fonction qualité dans l'entreprise

COMPETENCES VISEES	<ul style="list-style-type: none">▪ Etre capable de prendre en compte les spécificités de l'IATF 16949 par rapport aux fondamentaux de ISO 9001 V/2015▪ Etre capable d'anticiper le déploiement de la nouvelle norme et/ou le renouvellement de la certification▪ Etre capable d'identifier et prendre en compte l'impact de la nouvelle norme sur la méthodologie d'audit
---------------------------	--



MANAGEMENT (LES BASES)

CONTEXTE

La fonction managériale est souvent pratiquée sans que les responsables d'équipes, le plus souvent récemment promus, maîtrisent les bases et les outils essentiels à leur mission. La formation devra privilégier les échanges, les jeux de rôle et les exercices de simulation.

DUREE DE LA FORMATION : de 3 à 5 jours – 21 à 35 heures

DATES PREVISIONNELLES : décembre 2017 à juin 2018

LIEU : JURA

NOMBRE DE STAGIAIRES MINIMUM : 6

NOMBRE DE STAGIAIRE MAXIMUM : 10

CERTIFICATION : non requise

PUBLIC VISE : Tout public disposant d'un minimum de pratique dans la fonction

COMPETENCES VISEES	<ul style="list-style-type: none">○ Etre capable de gérer une équipe au quotidien○ Définir les objectifs et les contrôler○ Communiquer efficacement avec son équipe pour la motiver○ Etre capable de travailler en groupe○ Maîtriser les outils de base du management
---------------------------	---



LA FONCTION TUTORALE

CONTEXTE

La mise en place d'un tutorat de qualité contribue à la réussite des parcours de formation des salariés, notamment des parcours de formation en alternance.

Le tuteur a notamment pour mission :

- D'accueillir, d'aider, d'informer et de guider les personnes, qui dans l'entreprise, participent à des actions de formation, dans le cadre des contrats de professionnalisation, des contrats d'apprentissage, des périodes de professionnalisation, des stages de la formation initiale ou de stages de la formation professionnelle continue.
- D'organiser avec les salariés intéressés, en lien avec le responsable hiérarchique, l'activité de ces personnes dans l'entreprise et de contribuer à l'acquisition des connaissances, de compétences, d'aptitudes professionnelles et de savoir-faire professionnels, au travers d'actions formalisées en situation professionnelle.
- De veiller au respect de leur emploi du temps et aux activités qui leur sont confiées.
- D'assurer la liaison entre les organismes ou établissements de formation et ces personnes.
- De participer à l'évaluation des compétences acquises.

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour – 7 heures

DATES PREVISIONNELLES : avant le 15 novembre 2017

LIEU : JURA

NOMBRE DE STAGIAIRES MINIMUM : 6

NOMBRE DE STAGIAIRE MAXIMUM : 10

CERTIFICATION : aucune

PUBLIC VISE : Tout public

COMPETENCES VISEES	<ul style="list-style-type: none">○ Etre capable d'accueillir et d'intégrer un nouvel arrivant○ Etre capable d'organiser un parcours de formation○ Etre capable de transmettre des savoir-faire en utilisant la pédagogie adaptée○ Savoir gérer l'alternance (en apprentissage ou en contrat de professionnalisation)
---------------------------	--



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

CONTEXTE

Répondre à l'obligation légale. Le Code du travail fait obligation à l'employeur d'organiser dans son entreprise les **soins d'urgence à donner aux salariés accidentés et aux malades**. En l'absence d'une présence permanente d'infirmier(e), l'employeur doit prendre l'avis du médecin du travail pour définir les mesures nécessaires (article R. 4224-161) Cette organisation des secours passe par la mise en place, sur les lieux de travail, d'un dispositif d'alerte en cas d'accident ou de personne malade, la présence de sauveteurs secouristes du travail et la mise à disposition d'un matériel de premiers secours.

DUREE DE LA FORMATION : 2 jours – 14 heures

DATES PREVISIONNELLES : novembre 2017 à décembre 2017

LIEU : JURA

NOMBRE DE STAGIAIRES MINIMUM : 6

NOMBRE DE STAGIAIRE MAXIMUM : 10

CERTIFICATION : SST

PUBLIC VISE : Tout public

COMPETENCES VISEES	<ul style="list-style-type: none">▪ maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...),▪ savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,▪ repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,▪ participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.
---------------------------	---



RECYCLAGE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

CONTEXTE

Répondre à l'obligation légale. Le Code du travail fait obligation à l'employeur d'organiser dans son entreprise les **soins d'urgence à donner aux salariés accidentés et aux malades**. En l'absence d'une présence permanente d'infirmier(e), l'employeur doit prendre l'avis du médecin du travail pour définir les mesures nécessaires (article R. 4224-161) Cette organisation des secours passe par la mise en place, sur les lieux de travail, d'un dispositif d'alerte en cas d'accident ou de personne malade, la présence de sauveteurs secouristes du travail et la mise à disposition d'un matériel de premiers secours.

DUREE DE LA FORMATION : 1 jour – 7 heures

DATES PREVISIONNELLES : novembre 2017 à décembre 2017

LIEU : JURA

NOMBRE DE STAGIAIRES MINIMUM : 6

NOMBRE DE STAGIAIRE MAXIMUM : 10

CERTIFICATION : SST

PUBLIC VISE : Tout public

COMPETENCES VISEES	<ul style="list-style-type: none">▪ maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...),▪ savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,▪ repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,▪ participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.
---------------------------	---

ANNEXE N°1 - FICHE DE PRESENTATION DU PRESTATAIRE

Accompagnée d'une fiche pédagogique action et du CV du formateur

IDENTITE

- Raison Sociale :
- Adresse complète :
- Nom et fonction du représentant légal :
- Statut juridique :
- N° de déclaration d'activité :
- Date de création de l'organisme :
- Code NAF :
- SIRET :
- Numéro de TVA intracommunautaire, si assujetti à la TVA :
- Effectif :

CONTACT

- Nom de l'interlocuteur :
- Qualité :
- Téléphone :
- E-mail :
- Adresse du site internet :

ORGANISATION

- Certification (labell à préciser) :
- Avez-vous pris connaissance de la Charte contrôle et qualité de l'OPCAIM ?

COMPETENCES

- Domaines d'intervention :
- Connaissance particulière du secteur de la Métallurgie :
- Références principales :
- Nombre de formateurs permanents :
- Nombre de formateurs vacataires :

COMMERCIALISATION

- Modalités de promotion des formations :
- Possibilité de délocalisation des formations :
- Lieux d'implantations et zones couvertes :
- Nombre de salle de formation dans vos locaux :



ANNEXE N°2 - FICHE PEDAGOGIQUE

Accompagnée d'une fiche présentation du prestataire et du CV du formateur

INTITULE DE LA FORMATION :

DUREE : heures
jours

DATES PREVISIONNELLES
DU : AU :

LIEUX :

COUT PEDAGOGIQUE/STAGIAIRE :

€ HT, soit

€ TTC

COUT PEDAGOGIQUE TOTAL :

€ HT, soit

€ TTC

Si qualification indiquer le cout supplémentaire/personne :

€HT, soit

€TTC

PRE-REQUIS :

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : « à l'issue de la formation les stagiaires seront capables de »

CONTENU PEDAGOGIQUE :

METHODES PEDAGOGIQUES :



METHODES D’EVALUATION DE LA FORMATION :

CERTIFICATION :

AUTRES PRECISIONS :

CACHET ET SIGNATURE